

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3389

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Désignation du représentant au sein du conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon (CPE Lyon)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon comprend des membres de droit, dont monsieur le président de la Communauté urbaine, des membres délégués et des membres invités. En cas d'empêchement, monsieur le président de la Communauté urbaine pouvait être représenté par monsieur Pierre Gandilhon, désigné par la délibération n° 2001-0082 en date du 28 mai 2001. Ce dernier ayant démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire, il convient de le remplacer ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Gérard Allais en tant que représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,